

<https://rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article125>



PPMS

- Direction - Hygiène et sécurité -

Date de mise en ligne : jeudi 2 septembre 2021

Copyright © Circonscription Rouen Sud - Tous droits réservés

Merci de compléter et transmettre à Marie Corbin (marie-.corbin.1@ac-rouen.fr) le document ci-dessous, après chaque exercice de mise en sécurité.

<https://rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/sites/rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/doc-d03fe.svg>

Fiche bilan PPMS

Le PPMS

Le directeur, dans le cadre du conseil des maîtres, élabore le plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS). Il veille à ce qu'une information claire soit donnée aux familles sur les dispositions prises pour faire face aux risques majeurs, et à ce qu'une éducation à la sécurité soit prévue par le projet d'école.

Les formateurs "Risques Majeurs et Environnement" de l'académie de Rouen ont rédigé un "fascicule de crise - PPMS" :

Il s'agit d'un document opérationnel qui s'inspire des recommandations du BOEN hors série n° 3 du 30 mai 2002.

Il a été validé par le Secrétariat Général du Rectorat en 2005.

Le document est téléchargeable au format .doc (Word), ce qui permet aux directeurs d'écoles de compléter et d'adapter les fiches de ce fascicule de crise.

Les PPMS sont à déposer sur la plateforme ESDS (cf. circulaire du 01/09/2021)

Depuis 2010, le Rectorat, en partenariat avec les Préfectures de la Seine Maritime et de l'Eure, demande aux établissements scolaires de mettre en œuvre leur PPMS lors d'une journée banalisée pour les établissements scolaires de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Calendrier :

- PPMS " risques-majeurs" au cours de l'année scolaire 2021-2022
- PPMS " attentat- intrusion" à réaliser avant le 22/10/2021